

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 octobre 2015.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2015, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 9, 14 et 28 septembre 2015.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2015.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION:**

6. Subvention amélioration du réseau routier – rue des Dunes.
7. Réseau femmes et politique municipale.
8. Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré.
9. Autorisation de signatures - Entente SPA.
10. Lien Avenue Royale/Chemin des Mas.
11. Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

**TRAVAUX PUBLICS:**

12. Acceptation de soumissions. Déneigement d'un stationnement municipal.
13. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Terrain Boul. Ste-Anne.
14. Achat de sable avec sel.
15. Avis de motion – Modification au règlement de circulation #2002-732.

**URBANISME:**

16. Adoption du premier projet de règlement #2015-999 afin de modifier le règlement de zonage #2014-976.
17. Adoption du premier projet de règlement #2015-1000 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme.
18. Permis de rénovation – 5386, avenue Royale.
19. Permis de rénovation - 5440, avenue Royale.
20. Permis d'aménagement paysager – 5719-5721, avenue Royale.

21. Adoption du premier projet de règlement #2015-1001 pour modifier le règlement de lotissement.

**LOISIRS :**

22. Autorisation de dépenses – Fonds parcs et espaces verts.

**DIVERS:**

23. Période des questions.  
23.1 Membres du Conseil  
23.2 Public  
24. Levée/Ajournement.

**Résolution # 2015-251 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y ajoutant l'item suivant:

- Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

**Résolution # 2015-252 «Adoption des procès-verbaux»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 9, 14 et 28 septembre 2015 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

**Résolution # 2015-253 «Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de septembre 2015, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire.

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

- Aucun commentaire.

Fin de la période de questions.

**Résolution # 2015-254 «Subvention amélioration du réseau routier – Rue des Dunes»**

**Considérant** la demande de subvention pour les travaux d'amélioration sur la rue des Dunes;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement:

**Que** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration de la rue des Dunes pour un montant de 43 942\$ plus taxes, auquel s'appliquera une subvention de 30 000\$, et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** le Conseil atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue des Dunes dont la gestion incombe à la Municipalité.

**Résolution #2015-255 «Réseau femmes et politique municipale»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de madame la conseillère Martine Giroux au colloque du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale, qui se tiendra le vendredi 30 octobre 2015, pour un montant de 50\$.

**Résolution #2015-256 «Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré»**

**Considérant** la demande reçue le 21 septembre dernier pour le déjeuner bénéfice 2015 qui aura lieu le 15 novembre prochain de la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré;

**Considérant** que le Conseil municipal désire contribuer sous forme de commandite;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 150\$ à la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré comme fier partenaire.

**Résolution # 2015-257 « Autorisation de signatures - Entente SPA »**

**Considérant** que le Conseil municipal désire maintenir un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques couvrant le territoire de la municipalité de Boischatel;

**Considérant** que la Société protectrice des animaux du Québec a proposé un projet de renouvellement de l'entente;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le maire, monsieur Yves Germain et le greffier-trésorier adjoint, monsieur Daniel Boudreault, à signer le renouvellement de l'entente avec la SPA de Québec et d'autoriser une dépense annuelle de 14 280\$ payable en 12 versements. Cette convention est d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Résolution # 2015-258 «Lien Avenue Royale/Chemin des Mas »**

**Considérant** que la municipalité de Boischatel souhaite poursuivre son développement domiciliaire;

**Considérant** que la majorité des nouveaux développements domiciliaires seront situés à l'est du territoire;

**Considérant** que le Conseil désire assurer une bonne distribution de la circulation routière sur l'ensemble de son réseau;

**Considérant** qu'il est nécessaire de déterminer la faisabilité de passer des infrastructures pour des réseaux d'égouts et donc opportun également d'analyser la faisabilité d'y réaliser un lien routier sur les terrains propriétés de Développement Boischatel Inc et Gestion D. Keet Inc;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré d'autoriser les promoteurs à procéder à l'étude géotechnique, faire les sondages nécessaires sur leurs terrains et remettre les lieux en état après les travaux.

#### **Résolution # 2015-259 «Gala reconnaissance de la Côte-de-Beaupré»**

**Considérant** que le Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré se tiendra le 5 novembre 2015;

**Considérant** que des entreprises de Boischatel y seront honorées;

**Considérant** que le Conseil juge opportun d'y déléguer des représentants;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq (5) billets au montant de 80\$/ch. afin de participer au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **Résolution # 2015-260 «Acceptation de soumissions – Déneigement d'un stationnement municipal»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois entreprises pour le déneigement du stationnement municipal sur le boulevard Ste-Anne;

**Considérant** que trois (3) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Excavation et Déneigement Marcel Bédard Inc. au montant de 11 154,87\$ taxes incluses.

#### **Résolution # 2015-261 «Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Terrain Boul. Ste-Anne»**

**Considérant** que la Municipalité désire aménager des terrains à proximité de l'aréna;

**Considérant** que des offres de services professionnels en ingénierie sont nécessaires;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour un terrain sur le Boul. Ste-Anne.

**Résolution # 2015-262 «Achat sable avec sel»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de sable avec sel pour la saison hivernale 2015-2016;

**Considérant** les deux (2) offres de prix reçues par des fournisseurs;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dénégement Daniel Lachance Inc. pour la fourniture et la livraison de sable avec sel pour la saison hivernale 2015-2016 au prix de 20,70\$/t.m. taxes incluses.

**Résolution #2015-263 «Avis de motion - Modification du règlement de circulation #2002-732»**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Benoit Bouchard qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-1002 afin de modifier le règlement #2002-732 sur la circulation.

**URBANISME**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2015-999**

**Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de permettre un projet d'agrandissement de la résidence Sainte-Marguerite;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par M. Michel Cauchon à la séance du 14 septembre 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'annexe I du *Règlement de zonage #2014-976* intitulé « **PLAN DE ZONAGE** » est modifié par l'agrandissement de la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051 aux fins d'y inclure le lot 4 208 659, le tout tel que démontré sur les figures suivantes :

Plan de zonage AVANT modification :



Plan de zonage APRÈS modification



Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2015-264 «Adoption du premier projet de règlement #2015-999 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement #2015-999 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051.

## PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2015-1000

**Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'agrandir une affectation Mixte(M) à même une affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de permettre un projet d'agrandissement de la résidence Sainte-Marguerite;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ à la séance du \_\_\_\_\_ 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

### ARTICLE 1

L'annexe 1 du *Plan d'urbanisme #2014-974* intitulé « **CADRE DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET DES AIRES D'AFFECTIONS DU SOL** » est modifié par l'agrandissement de l'aire d'affectation Mixte (M) à même une partie de l'aire d'affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2) aux fins d'y inclure le lot 4 208 659, le tout tel que démontré sur les figures suivantes :

Plan des aires d'affectation AVANT modification :



Plan des aires d'affectation APRÈS modification



**Résolution # 2015-265 «Adoption du projet de règlement #2015-1000 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'agrandir une affectation Mixte(M) à même une affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2) »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement #2015-1000 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'agrandir une affectation Mixte(M) à même une affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2).

**Résolution #2015-266 «Permis de rénovation – 5386, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de rénovation au 5386, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère, dans sa recommandation, certaines modifications;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le projet de rénovation du 5386, avenue Royale, avec les modifications suggérées par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution #2015-267 «Permis de rénovation – 5440, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de rénovation au 5440, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le projet de rénovation du 5440, avenue Royale, tel que présenté.

**Résolution #2015-268 «Permis d'aménagement paysager – 5719-5721, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis d'aménagement paysager au 5719-5721 avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère, dans sa recommandation, certaines modifications;



**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter le projet d'aménagement paysager au 5719-5721, avenue Royale avec les recommandations suggérées par le Comité consultatif d'urbanisme.

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2015-1001**

#### **Projet de règlement #2015-1001 modifiant le Règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de rendre conforme des lots cadastrés et construits dans la zone H1-003 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ à la séance du \_\_\_\_\_ 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le tableau 2 de l'article 29 intitulé « DIMENSIONS MINIMALES D'UN LOT DESSERVI » faisant partie du *Règlement de lotissement # 2015-977* est modifié de la façon suivante :

Pour l'usage Habitation unifamiliale isolée les superficies minimales applicables dans la zone H1-003 sont les suivantes :

Zone	Superficie minimale m <sup>2</sup>	Largeur (m.l.)	Profondeur (m.l.) lot non riverain	Profondeur (m.l.) lot riverain	Largeur supplémentaire (m.l.) (lot d'angle)	Réduction de la largeur (lot intérieur de courbe)
H1-003	600	16	30	45	+4,5	-20%

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **Résolution # 2015-269 «Adoption du premier projet de règlement #2015-1001 modifiant le règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003 »**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement #2015-1001 modifiant le

règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003.

## **LOISIRS**

### **Résolution #2015-270 « Autorisation de dépenses – Fonds parcs et espaces verts »**

**Considérant** que des sommes sont disponibles dans le fonds « parcs et espaces verts »;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'aménager une partie du lot 4 870 468 le long de la rue Des Rochers;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à affecter toutes les dépenses relativement à l'aménagement d'une partie du lot 4 870 468 dans le fonds « parcs et espaces verts ».

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE :

- Rivière Montmorency

### **Résolution # 2015-271 « Levée de l'assemblée »**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h26.

ASSISTANCE : 4 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint